

**LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE L'EUROPE
(PARTICIPATION DU CANADA)**

Marcus Pistor
Division des affaires politiques et sociales

Révisé le 15 février 2006

Le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les analystes peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

**THIS DOCUMENT IS ALSO
PUBLISHED IN ENGLISH**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE L'EUROPE	3
A. Gouvernance de l'Europe	3
1. L'Union européenne (UE)	3
a. Le Canada et l'UE.....	4
2. Le Conseil de l'Europe	5
a. Le Canada et le Conseil de l'Europe.....	6
3. L'Union de l'Europe de l'Ouest (UEO).....	8
B. Organisations de sécurité transatlantiques.....	9
1. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)	9
a. Le Canada et l'OTAN.....	10
2. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).....	11
a. Le Canada et l'OSCE.....	12
C. Autres organisations principalement européennes comptant des membres hors Europe	12
1. Le Conseil de l'Arctique.....	12
a. Le Canada et le Conseil de l'Arctique	13
2. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).....	14
a. Le Canada et la BERD.....	14
3. Le G-8.....	15
a. Le Canada et le G-8	15
4. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).....	16
a. Le Canada et l'OCDE	17
LISTE DES TABLEAUX ET DIAGRAMMES	
Tableau 1 : L'Union européenne, le Conseil de l'Europe et leurs institutions	7
Diagramme 1 : Membres des principales organisations internationales de l'Europe.....	18
Tableau 2 : Participation du Canada aux organisations internationales de l'Europe.....	19



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE L'EUROPE (PARTICIPATION DU CANADA)

INTRODUCTION

L'Europe est dotée de l'architecture politique la plus élaborée du monde. Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs organisations internationales y ont été établies pour atténuer les tensions qui influaient depuis bien longtemps sur les relations entre les divers pays qui la composent, faciliter la reconstruction et le développement économique, améliorer la collaboration dans un vaste éventail de dossiers et assurer la sécurité des sous-régions. Depuis la fin des années 1980, les organisations existantes ont pris une expansion considérable pour ce qui est tant du nombre de membres que de l'étendue des activités, et de nouvelles organisations ont vu le jour, tandis que les organisations internationales du bloc soviétique ont disparu. Tout cela s'est déroulé durant une période de profondes transformations caractérisée par la fin de la guerre froide et l'éclatement de l'Union soviétique, la mondialisation de l'économie, une conscience sans cesse plus aiguë du caractère de plus en plus planétaire des questions environnementales, économiques, sociales et culturelles, et une croissance sans précédent du nombre des démocraties dans le monde⁽¹⁾.

On trouve plusieurs types d'organisations internationales en Europe. Il y a d'abord les institutions de gouvernance de l'Europe, dont les plus importantes sont l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Viennent ensuite plusieurs organisations internationales infrarégionales instituées pour traiter de sujets d'intérêt commun dans certaines régions de l'Europe, comme le Conseil nordique, l'Assemblée balte et l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire. Troisièmement, il y a les organisations créées durant l'après-guerre pour resserrer les liens entre les pays européens, d'une part, et entre l'Amérique du Nord et l'Europe – l'Europe de l'Ouest d'abord, puis l'ensemble du continent –, d'autre part, en particulier dans le domaine de la sécurité. Ce sont l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

(1) D'après les Nations Unies, le nombre des États démocratiques dans le monde a pratiquement doublé dans les années 1990 (Communiqué de presse des Nations Unies, *With UN Help, Number of Democracies Nearly Doubled in Past Decade*, *Annan Reports*, 14 novembre 2001).

et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Quatrièmement, plusieurs organisations internationales ont été établies pour encourager la coordination et la coopération dans des domaines précis. Si leurs activités sont véritablement de portée interrégionale ou mondiale, elles comptent cependant un grand nombre de membres européens et, dans certains cas, elles sont ou elles ont été essentiellement centrées sur l'Europe. Il s'agit du Conseil de l'Arctique, du G-8, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Enfin, un certain nombre d'organisations internationales d'envergure mondiale comptent un grand nombre de membres européens très actifs et certaines se sont dotées d'organes axés essentiellement sur l'Europe, comme la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

L'Europe est non seulement dotée du réseau d'organisations internationales le plus développé du monde, mais elle est aussi la région du monde le plus profondément engagée dans le multilatéralisme et l'établissement d'un régime international fondé sur des règles. Parallèlement, elle joue un rôle crucial dans les intérêts de l'Amérique du Nord sur le plan économique et en matière de sécurité, et les deux continents entretiennent des rapports étroits de longue date. Pour ces raisons, la participation du Canada aux organisations internationales européennes et axées sur l'Europe constitue depuis longtemps un aspect important de la politique étrangère du Canada et une priorité pour les parlementaires canadiens.

Dans le présent document, nous donnons un aperçu de l'architecture politique parfois difficile à cerner de l'Europe. Pour ce faire, nous décrivons brièvement les grandes organisations internationales de l'Europe et leurs assemblées parlementaires, puis nous traitons de la participation du Canada à ces organisations⁽²⁾. Nous mettons ensuite l'accent sur trois types d'organisations internationales : les institutions de gouvernance de l'Europe, les organisations de sécurité transatlantique et les autres organisations essentiellement européennes, mais comptant des membres non européens. Toute cette information se trouve résumée dans un organigramme précisant les membres des huit plus importantes organisations internationales ainsi que dans le tableau 2, qui indique la participation du Canada à ces organisations. Enfin, dans le tableau 1, nous dressons la liste des grandes institutions du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, ce qui devrait permettre au lecteur de mieux comprendre la structure institutionnelle complexe de ces deux organisations de gouvernance de l'Europe.

(2) À moins d'indication contraire, ces descriptions ont été rédigées à partir des sites Web des organisations ou des sites Web du gouvernement du Canada dont les adresses sont indiquées dans le présent document.

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE L'EUROPE

A. Gouvernance de l'Europe

1. L'Union européenne (UE)

La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) a été fondée en 1952 par la Belgique, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. En 1958, la CECA donnait naissance à la communauté économique européenne, laquelle devait établir une union douanière et encourager un resserrement de la coopération dans d'autres domaines. Depuis lors, l'organisation a pris un essor considérable : de nombreux nouveaux membres sont venus grossir ses rangs – le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark en 1973, la Grèce en 1981, le Portugal et l'Espagne en 1986, l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995 et dix autres pays en 2004 – et ses activités se sont diversifiées, en particulier avec la création de l'Union monétaire européenne et l'adoption de la politique étrangère et de sécurité commune dans les années 1990. L'organisation porte le nom d'Union européenne depuis 1993. En 2004, ses chefs d'État et de gouvernement se sont entendus sur un projet de constitution, la première, mais depuis, ce projet a rencontré une vive opposition de la part de la population et des politiciens des principaux États membres, de telle sorte que la ratification est reportée et la constitution pourrait même ne jamais devenir réalité.

L'UE compte actuellement 25 démocraties industrielles et constitue le régime de gouvernance internationale le plus intégré et le plus évolué du monde. Ce régime présente les caractéristiques suivantes : un marché intérieur unique, une politique commerciale extérieure commune, l'absence de frontières intérieures et une monnaie commune à 12 de ses 25 membres (l'euro). Toutes les grandes économies de l'Europe sauf une (la Suisse) appartiennent à l'Union. L'UE est un régime de gouvernance à plusieurs niveaux qui comporte des éléments supranationaux et intergouvernementaux. Certains domaines, comme le commerce extérieur et les questions relatives au marché intérieur, relèvent des institutions de l'UE (la Commission européenne), tandis que d'autres, comme les affaires étrangères et la sécurité, relèvent des États ou de leurs provinces, même si ceux-ci peuvent être appelés à coopérer sur certains points. Dans d'autres domaines encore, les responsabilités sont partagées entre les institutions de l'UE et les gouvernements membres.

Les principales institutions de l'UE sont le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne (qui représente les gouvernements des États membres), la Commission européenne (le principal organe exécutif), la Cour de justice (qui assure le respect du droit de l'UE) et la Cour des comptes (qui contrôle la légalité des opérations financières et la saine gestion du budget de l'UE). À ces grandes institutions s'ajoutent le Comité économique et social européen (qui représente les organisations économiques et sociales et celles de la société civile des États membres), le Comité des régions (administrations régionales et locales), la Banque centrale européenne (responsable de la politique monétaire et de la gestion de l'euro), le Médiateur européen (qui procède à des enquêtes sur des plaintes des citoyens relatives à des cas de mauvaise administration de la part des institutions et organes de la Communauté européenne) et la Banque d'investissement européenne (dont la mission consiste à favoriser la réalisation des objectifs de l'UE par l'octroi de financements en faveur d'investissements), ainsi qu'un certain nombre d'autres organismes et organes.

Le *Parlement européen* est l'assemblée de l'UE. Ses députés sont élus directement par la population des États membres depuis 1979. Le Parlement européen exerce actuellement une influence considérable sur les lois et les décisions budgétaires européennes et sur la politique européenne dans de nombreux domaines. En outre, la Commission européenne, l'un des principaux organes législatifs et exécutifs de l'UE, doit être approuvée par le Parlement européen. Ainsi, bien qu'il soit privé des pouvoirs législatifs et budgétaires des législatures nationales, le Parlement européen est beaucoup plus puissant et influent que toutes les autres assemblées parlementaires internationales.

a. Le Canada et l'UE

L'UE est le second partenaire commercial du Canada en importance (elle compte pour 10 p. 100 des importations du Canada et pour 5 p. 100 de ses exportations) et une source et une destination importante d'investissement étranger. D'après la Commission européenne, le Canada est la quatrième source d'investissement étranger de l'UE après les États-Unis, la Suisse et le Japon (4 p. 100 des entrées d'investissement étranger dans l'UE en 2002); l'UE est le second investisseur étranger en importance au Canada (elle détient près de 25 p. 100 de l'investissement direct étranger au Canada).

Le Canada a établi d'étroites relations avec l'UE, surtout par la voie d'une série d'ententes bilatérales de coopération et de déclarations dans un vaste éventail de domaines, notamment la politique étrangère et de sécurité, le commerce extérieur et l'investissement, l'agriculture et les pêches, l'environnement, les sciences et la technologie, la justice et les affaires intérieures, l'éducation et les affaires du Nord. Le premier ministre du Canada rencontre les dirigeants de l'UE deux fois par année, et des rencontres annuelles réunissent les membres de l'Association parlementaire Canada-Europe et de la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada.

Union européenne : Siège et liens

Siège : Les principales institutions de l'UE sont situées à Bruxelles (Belgique), au Luxembourg et à Strasbourg (France). La Banque centrale européenne est à Francfort (Allemagne). La présidence de l'UE (et du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne) change tous les six mois. L'UE compte actuellement 16 organismes situés dans les différents États membres (voir le tableau 2).

Liens :

- Union européenne (<http://europa.eu.int/>)
- Délégation de la Commission européenne au Canada (<http://www.delcan.cec.eu.int>)
- Commission européenne, « The EU's relations with Canada » (http://europa.eu.int/comm/external_relations/canada/intro/)
- Parlement européen (<http://www.europarl.eu.int/>)
- Parlement européen : Délégation pour les relations avec le Canada (http://www.europarl.eu.int/delegations/non europe/id/d_ca/default_en.htm)
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « La relation entre le Canada et l'Union européenne » (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/canadaeuropa/canadaeu-fr.asp>)
- Rapports sur les réunions de l'Association parlementaire Canada-Europe avec la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada et les parlementaires des pays assurant la présidence de l'UE ([http://www.parl.gc.ca/ia/Default.aspx?Lang=F&DCId=4&DTId=1&P=europe_reports_E\)U](http://www.parl.gc.ca/ia/Default.aspx?Lang=F&DCId=4&DTId=1&P=europe_reports_E)U))

2. Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a été fondé en 1949. La liste de ses membres s'est considérablement allongée depuis 1989 (l'organisme compte actuellement 46 membres) et comprend maintenant des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Le Conseil a pour

mission principale de promouvoir le développement démocratique et les droits de la personne et de tenir les gouvernements responsables de leurs actions dans ce domaine. Il est également très actif sur le plan de la promotion de la coopération internationale et de la coordination des politiques dans un certain nombre d'autres domaines, notamment la justice, l'éducation, la culture, le patrimoine, la protection de l'environnement, la santé et la cohésion sociale. Le Conseil a joué un rôle fondamental dans l'établissement de normes internationales dans bon nombre de ces domaines et il a produit près de 200 traités et conventions internationaux, dont certains sont ouverts aux États non membres. Il travaille en étroite collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans un certain nombre de dossiers, en particulier celui du contrôle du respect des droits de la personne et des élections dans les États membres⁽³⁾.

Les principales institutions du Conseil de l'Europe sont le Comité des Ministres (son principal organe de décision), l'Assemblée parlementaire, le Commissaire aux Droits de l'Homme et la Cour européenne des Droits de l'Homme. Ces institutions ont entre autres pour mission principale de veiller à l'application des traités internationaux sur les droits de l'Homme du Conseil, en particulier la Convention européenne sur les droits de l'Homme.

L'*Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe* (APCE) se réunit quatre fois par an à Strasbourg, mais ses comités se réunissent plus souvent. Outre son rôle au Conseil, l'Assemblée sert de tribune parlementaire à plusieurs organisations internationales, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et l'Organisation internationale pour les migrations.

a. Le Canada et le Conseil de l'Europe

Le Canada a le statut d'observateur au Comité des Ministres ainsi qu'à l'Assemblée parlementaire. L'Association parlementaire Canada-Europe envoie une délégation aux quatre sessions annuelles de l'Assemblée et à certaines réunions de commissions, et des représentants officiels du Canada participent activement aux débats et à l'élaboration de la politique dans de nombreux comités directeurs du Conseil.

(3) On ne doit pas confondre le *Conseil de l'Europe* et le *Conseil européen* (la rencontre régulière des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'UE) ou le *Conseil de l'Union européenne/Conseil des Ministres* (l'institution décisionnelle principale de l'UE qui réunit les ministres des 15 États membres responsables de la matière inscrite à l'ordre du jour). Voir le tableau 1 et le Glossaire de l'Union européenne (<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/cig/g4000.htm#C>).

Conseil de l'Europe : Siège et liens

Siège : Strasbourg (France)

Liens :

- Conseil de l'Europe (<http://www.coe.int/DefaultFR.asp>)
- Assemblée parlementaire (<http://assembly.coe.int/DefaultF.asp>)
- Rapports de la délégation d'observateurs canadiens auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (http://www.parl.gc.ca/ia/Default.aspx?Lang=F&DCId=4&DTId=1&P=europe_reports_PACE)

Tableau 1 : L'Union européenne, le Conseil de l'Europe et leurs institutions⁽⁴⁾

	Conseil de l'Europe	Union européenne	Siège
Commissaire aux Droits de l'Homme	√		Strasbourg
Comité des Ministres	√		Strasbourg
Comité des régions		√	Bruxelles
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	√		Strasbourg
Conseil de l'Europe	√		Strasbourg
Banque de développement du Conseil de l'Europe	√		Paris
Conseil des ministres		√	tournant (Bruxelles)
Conseil de l'Union européenne		√	tournant (Bruxelles)
Banque européenne pour la reconstruction et le développement			Londres
Organe européen pour le renforcement de la coopération judiciaire (Eurojust)		√	La Haye
Banque centrale européenne		√	Francfort
Commission européenne		√	Bruxelles
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	√		Strasbourg
Conseil européen		√	tournant (Bruxelles)
Cour des comptes européenne		√	Luxembourg
Cour européenne de justice (Cour de justice des Communautés européennes)		√	Luxembourg
Cour européenne des Droits de l'Homme	√		Strasbourg
Contrôleur européen de la protection des données		√	Bruxelles
Comité économique et social européen		√	Bruxelles

(4) Cette liste n'est pas exhaustive et ne mentionne que les principales institutions.

	Conseil de l'Europe	Union européenne	Siège
Agence européenne pour l'environnement		√	Copenhague
Banque européenne d'investissement		√	Luxembourg
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies		√	Lisbonne
Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes		√	Vienne
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information		√	Bruxelles
Médiateur européen		√	Strasbourg
Parlement européen		√	Strasbourg Bruxelles Luxembourg
Office européen de police (Europol)		√	La Haye
Groupe d'États contre la corruption (GRECO)	√		Strasbourg
Institut d'études de sécurité		√	Paris
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	√		Strasbourg
Secrétariat général (du Conseil de l'Europe)	√		Strasbourg

3. L'Union de l'Europe de l'Ouest (UEO)

L'UEO a été créée en 1948 par la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Appelée initialement Organisation du Traité de Bruxelles, elle devait voir à l'autodéfense collective de ses membres et favoriser la collaboration économique, sociale et culturelle entre eux. En 1954, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie y ont adhéré, et l'organisation a pris son nouveau nom. L'accession du Portugal et de l'Espagne (en 1990) puis de la Grèce (en 1995) à l'Union a porté le nombre de ses membres à dix. Outre ces dix membres (membres également à la fois de l'UE et de l'OTAN), l'UEO compte six membres associés (également membres de l'OTAN), cinq observateurs (aussi membres de l'UE) et sept partenaires associés (tous signataires d'un accord européen avec l'UE).

L'avenir de l'UEO est incertain pour plusieurs raisons. Premièrement, l'importance de l'organisation s'est trouvée amoindrie par le renforcement de la Politique européenne en matière de sécurité et de défense (PESD). Deuxièmement, depuis l'élargissement récent de l'UE, beaucoup de pays sont membres des deux organisations : tous les membres actuels de l'UE sont membres de l'UEO, tout comme la Roumanie et la Bulgarie, qui doivent se joindre à l'UE en 2007, ainsi que la Turquie, pays avec lequel l'UE a accepté d'entreprendre en 2005 des pourparlers officiels en vue de son accession à l'UE. Enfin, il y a beaucoup de

chevauchements entre les deux organisations : le haut représentant de l'UE est aussi secrétaire général de l'UEO et les membres du Comité politique et de sécurité de l'UE constituent le Conseil permanent de l'UEO.

L'*Assemblée de l'UEO* est une organisation interparlementaire dont les membres sont délégués par les parlements nationaux. À cause des importants chevauchements au niveau organisationnel, il existe un dialogue structuré entre les membres de l'Assemblée et les représentants des gouvernements des membres de l'UE et des candidats à l'UE sur les questions de sécurité et de défense. Comme le Parlement européen ne joue qu'un rôle marginal dans les questions d'affaires étrangères et de sécurité, l'Assemblée de l'UEO est la principale institution parlementaire européenne où les parlementaires peuvent contrôler les questions de sécurité et de défense et élaborer un programme politique commun.

UEO : Siège et liens

Siège : Bruxelles (Belgique); Assemblée : Paris (France)

Liens :

- UEO (http://www.weu.int/index_fr.html)
- Assemblée de l'UEO (<http://www.assemblee-ueo.org/fr/accueil.php>)

B. Organisations de sécurité transatlantiques

1. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

L'OTAN a été créée en 1949 par 12 pays d'Europe et d'Amérique du Nord (dont le Canada). Cette alliance, fondée sur des garanties de sécurité et des engagements mutuels pour contrer ce qui était perçu comme les visées expansionnistes de l'Union soviétique, a joué un rôle particulièrement important durant la guerre froide. En conséquence, depuis la fin de celle-ci, le rôle et les membres de l'OTAN ont beaucoup évolué. L'OTAN s'est réinventée pour se transformer en une organisation qui offre des structures de sécurité coopératives à l'ensemble de l'Europe et participe à des opérations de maintien de la paix et de gestion de crise en dehors de ses pays membres, comme elle l'a fait notamment au Kosovo et en Afghanistan.

L'OTAN compte maintenant parmi ses 26 états membres (avril 2004) de nombreux ex-membres du Pacte de Varsovie et elle a établi des rapports étroits avec d'autres pays de la région par la voie de son Partenariat pour la paix, lequel a abouti à la création du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), qui fait office de cadre à la coopération entre l'OTAN et les 20 pays partenaires du CPEA.

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN est une organisation interparlementaire composée de délégués des parlements nationaux des pays membres de l'Organisation et de 13 membres associés. Elle constitue une importante tribune de dialogue interparlementaire sur des questions variées touchant l'économie, la politique et la sécurité. Elle tient deux sessions plénières par an. Parmi ses autres activités, mentionnons les réunions de ses comités, sous-comités et groupes de travail, ainsi que d'autres programmes comme des colloques, le programme des nouveaux parlementaires, le forum parlementaire transatlantique et des audiences au Parlement européen.

a. Le Canada et l'OTAN

Le Canada figurait parmi les membres fondateurs de l'OTAN et, jusque dans les années 1970, l'Organisation était sa principale tribune en matière de relations transatlantiques. Si l'importance de l'UE et de l'OSCE pour le Canada ne cesse de grandir, l'OTAN continue d'occuper une place de premier plan pour ce qui est des engagements du pays en ce qui concerne la sécurité en Europe et au-delà, y compris la contribution canadienne à la mission en Afghanistan⁽⁵⁾.

(5) Vers la fin de 2005, il y avait environ 900 militaires canadiens en Afghanistan. En février 2006, ce nombre grimpera à 2 000 environ (Ministère de la Défense nationale, Documentation, « Opérations des Forces canadiennes en Afghanistan », 25 novembre 2005, http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=1703). On trouve les plus récentes informations relativement au déploiement des troupes canadiennes à l'étranger sur le site du ministère de la Défense nationale intitulé « Opérations courantes », http://www.forces.gc.ca/site/operations/current_ops_f.asp).

OTAN : Siège et liens

Siège : Bruxelles (Belgique)

Liens :

- OTAN (<http://www.nato.int/>)
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « OTAN » (http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/nato/canada_nato-fr.asp)
- Assemblée parlementaire de l'OTAN (<http://www.nato-pa.int/default.asp?TAB=0&LG=F>)
- Association parlementaire canadienne de l'OTAN (http://www.parl.gc.ca/ia/Default.aspx?Lang=F&DCId=4&DTID=1&P=nato_overview)

2. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le prédécesseur de l'OSCE, a été créée en 1973. Elle englobait pratiquement tous les pays européens, tant de l'Europe occidentale que du bloc soviétique. La CSCE a joué un rôle important dans la mesure où elle a ouvert des voies de communication entre les adversaires de la guerre froide et favorisé la stabilité et une évolution pacifique de l'Europe. Après l'établissement de structures organisationnelles plus permanentes à la suite de la chute du communisme, la CSCE est devenue l'OSCE en 1995.

Aujourd'hui, l'OSCE est la plus grande organisation de sécurité régionale du monde. Elle compte 55 membres d'Europe, d'Asie centrale et d'Amérique du Nord. Elle a adopté une conception globale de la sécurité qui incorpore la sécurité militaire classique et la sécurité de la personne. Ses activités touchent les systèmes d'alerte lointaine, la prévention des conflits, la gestion de crises et le relèvement après un conflit. Elle a un effectif d'environ 3 000 personnes dans 18 champs d'activité et missions en Europe de l'Est, dans le sud-est de l'Europe, dans le Caucase et en Asie centrale. L'OSCE cherche essentiellement à faciliter les processus politiques, à prévenir ou à régler les conflits et à promouvoir la société civile et la règle de droit. Elle collabore étroitement avec le Conseil de l'Europe dans plusieurs domaines, notamment ceux du contrôle du respect des droits de la personne et de la surveillance des élections dans les États membres.

L'*Assemblée parlementaire de la CSCE* a été instituée en 1991 par des leaders parlementaires de haut rang des pays membres. Lors de la création de l'OSCE, elle est devenue l'assemblée interparlementaire de l'Organisation. Elle a de nombreuses activités : sessions annuelles, rencontres d'hiver et autres rencontres, conférences et colloques infrarégionaux,

missions de surveillance des élections, visites sur le terrain, Prix de l'OSCE pour le journalisme et la démocratie, interaction avec les autres institutions de l'Organisation et coopération interparlementaire.

a. Le Canada et l'OSCE

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec divers organes de l'OSCE dans des dossiers variés comme les questions de sécurité de la personne, la réadaptation des civils après un conflit, l'extirpation des causes profondes du terrorisme et la promotion du contrôle des armements. Le Canada participe au financement d'un certain nombre de projets réalisés sous l'égide de l'OSCE. Les parlementaires canadiens sont très actifs à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE où ils ont notamment agi comme présidents de comité et comme rapporteurs.

OSCE : Siège et liens

Siège : Vienne (Autriche); Assemblée parlementaire de l'OSCE : Copenhague (Danemark)

Liens :

- OSCE (<http://www.osce.org>)
- Assemblée parlementaire de l'OTAN (<http://www.oscepa.org>)
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Le Canada et l'Organisation pour la sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) » (http://www.humansecurity.gc.ca/hsi_osce-fr.asp)
- La participation du Canada à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE est organisée par l'Association parlementaire Canada-Europe. On peut consulter les rapports des délégations sur le site de l'Association (http://www.parl.gc.ca/iia/Default.aspx?Lang=F&DCId=4&DTId=1&P=europe_reports_OSCE)

C. Autres organisations principalement européennes comptant des membres hors Europe

1. Le Conseil de l'Arctique

Le Conseil de l'Arctique est une tribune intergouvernementale créée en 1996 – à l'instigation du Canada et des pays d'Europe du Nord – pour traiter des préoccupations et des problèmes particuliers des pays arctiques : le Canada, le Danemark (y compris le Groenland et les îles Féroé), les États-Unis, la Fédération de Russie, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède. Le Conseil a ceci d'unique qu'il s'est doté d'un mécanisme de coopération entre les

gouvernements nationaux et les populations autochtones. Les collectivités autochtones de l'Arctique sont représentées par six organisations internationales qui ont le statut de participants permanents. Certains pays non arctiques, des organisations internationales et des ONG ont le statut d'observateur. Le Conseil de l'Arctique est particulièrement actif dans les domaines du contrôle et de la protection de l'environnement et du développement durable.

La *Conférence des parlementaires de la région arctique* est l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Arctique. Elle est composée de délégations nommées par les parlements nationaux des États arctiques et le Parlement européen et comprend des participants permanents qui représentent les peuples autochtones et des observateurs. La Conférence se réunit tous les deux ans. La Sixième Conférence a eu lieu à Nuuk au Groenland du 3 au 6 septembre 2004.

a. Le Canada et le Conseil de l'Arctique

Le Conseil de l'Arctique a été établi par la Déclaration d'Ottawa en 1996. Le Canada en a été le premier président et il participe activement aux travaux du Conseil. Le gouvernement du Canada élabore sa politique circumpolaire en étroite collaboration avec l'UE (voir par exemple la Déclaration conjointe sur la coopération nordique de 1999) et en suivant le Volet nordique de la politique étrangère du Canada (2000). Une délégation de l'Association parlementaire Canada-Europe se rend à la réunion biennale de la Conférence des parlementaires de la région arctique et un représentant assiste aux rencontres, plus fréquentes, du Comité permanent des parlementaires de la région arctique.

Conseil de l'Arctique : Sièges et liens

Siège : Le Conseil de l'Arctique n'a pas de secrétariat permanent. Le pays qui assume la présidence, qui change tous les deux ans, assure le soutien du secrétariat.

Liens :

- Conseil de l'Arctique (<http://www.arctic-council.org>)
- Conférence des parlementaires de la région arctique (<http://www.arcticparl.org/>)
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Le Canada et l'univers circumpolaire » (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/circumpolar/>)
- Rapports des délégations canadiennes à la Conférence des parlementaires de la région arctique et du Comité permanent des parlementaires de la région arctique (http://www.parl.gc.ca/iiia/Default.aspx?Lang=F&DCId=4&DTId=1&P=europe_reports_arctic)

2. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

La BERD a été fondée en 1991 à la suite de l'effondrement des régimes communistes d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Ses membres/actionnaires sont 60 pays et deux organisations internationales. Elle a pour mission de « faciliter le passage à une économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est ainsi que dans les républiques de l'ex-Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché »⁽⁶⁾. Elle propose des financements de projets (avoir propre, prêts et garanties de prêts), surtout au secteur privé, mais aussi au secteur public dans 27 pays. Le mandat de la BERD précise qu'elle ne peut intervenir que dans les pays qui s'engagent à respecter les droits de la personne et les principes démocratiques. Le respect de l'environnement et une gouvernance d'entreprise saine constituent un autre critère essentiel pour tous les investissements de la BERD⁽⁷⁾.

La BERD n'a pas d'organe parlementaire, mais l'*Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe* (APCE) lui en tient lieu. Chaque année, la Commission des questions économiques et du développement rencontre les dirigeants de la BERD pour discuter de la contribution de la Banque au développement économique en Europe centrale et en Europe de l'Est. L'un de ses membres prépare alors un rapport et un projet de résolution qui font l'objet d'un débat à l'APCE.

a. Le Canada et la BERD

Le Canada est le huitième actionnaire en importance de la BERD (à égalité avec l'Espagne); sa contribution représente 3,4 p. 100 du capital de la Banque. Le ministre des Finances du Canada est l'un des gouverneurs de la BERD et l'un des 23 membres du conseil d'administration est nommé par le gouvernement du Canada. Des députés et des sénateurs participent régulièrement aux réunions de l'APCE à la BERD et aux débats qui s'ensuivent à l'Assemblée.

(6) Canada, site Web du ministère des Finances (http://www.fin.gc.ca/EBANK/ebrd02_1f.html).

(7) Banque européenne pour la reconstruction et le développement (<http://www.ebrd.com/about/index.htm>).

BERD : Siège et liens

Siège : Londres (R.-U.)

Liens :

- BERD (<http://www.ebrd.com/francais/index.htm>)
- Ministère des Finances (<http://www.fin.gc.ca/purl/ebank-f.html>)
- On peut consulter les rapports des délégations de parlementaires canadiens à la BERD (dans le cadre de la Commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) sur le site de l'Association parlementaire Canada-Europe (http://www.parl.gc.ca/iia/Default.aspx?Lang=F&DCId=4&DTId=1&P=europe_reports_PACE)

3. Le G-8

Le G-8 regroupe les dirigeants des grandes démocraties industrielles du monde : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie. L'UE y est aussi représentée. On y discute de façon informelle des grands dossiers de l'heure à l'échelle mondiale et de l'attitude commune à adopter à cet égard. On y traite surtout de questions économiques, mais les dirigeants ont abordé aussi d'autres questions comme le terrorisme, le trafic des stupéfiants et la criminalité internationale, le conflit au Kosovo et les maladies infectieuses. La présidence du G-8 change tous les ans, et le pays qui l'assume organise et accueille le sommet annuel. Les préparatifs comprennent plusieurs rencontres avec des « sherpas », représentants personnels des dirigeants, venus parler du programme des discussions. Après le sommet, les sherpas surveillent la mise en œuvre des engagements qui ont été pris. Le G-8 n'a pas d'assemblée parlementaire.

a. Le Canada et le G-8

Le Canada a présidé le G-8 la dernière fois en 2002, quand le sommet annuel a eu lieu à Kananaskis en Alberta. Sous la présidence du Canada, le sommet a adopté le Plan d'action du G-8 pour l'Afrique, qui énonce les engagements des pays du G-8 à l'appui du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

G-8 : Siège et lien

Siège : Le G-8 n'a pas de secrétariat permanent. C'est le pays qui occupe la présidence qui assure les fonctions de soutien organisationnel.

Lien :

- Gouvernement du Canada (<http://www.g8.gc.ca/menu-fr.asp>)

4. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

L'OCDE regroupe 30 pays d'Europe (23), d'Amérique du Nord (Canada, États-Unis et Mexique) et de la région de l'Asie-Pacifique (Australie, Corée du Sud, Japon et Nouvelle-Zélande) voués à la promotion de la démocratie et de l'économie de marché. Créée après la Seconde Guerre mondiale sous le nom d'Organisation européenne de coopération économique pour administrer l'aide américaine et canadienne destinée à la reconstruction de l'Europe aux termes du Plan Marshall, l'organisation a considérablement étendu ses activités depuis. Elle entretient maintenant des relations actives avec plus de 70 pays, ainsi qu'avec des ONG et des organisations de la société civile.

Le secrétariat de l'OCDE à Paris emploie 2 300 personnes, dont environ 700 économistes, avocats, scientifiques et autres professionnels qui effectuent des travaux de recherche et d'analyse, compilent des statistiques et élaborent des mécanismes d'intervention. L'OCDE produit des recherches comparatives et des principes directeurs dans un grand nombre de domaines comme l'agriculture, le gouvernement d'entreprise, le développement, l'économie, l'éducation, l'énergie, l'environnement, les finances et l'investissement, la santé, la gouvernance et la gestion publiques, les questions sociales et le développement durable. Ses travaux de recherche et ses chiffres sont abondamment utilisés par les décideurs, les universitaires et le secteur privé. L'OCDE administre aussi un processus d'examen par les pairs où la performance d'un État – par exemple sur le plan de la politique économique et de l'aide au développement – est examinée par d'autres États suivant des indicateurs et des critères convenus. L'un des plus importants comités d'orientation de l'OCDE est le Comité d'aide au développement, qui rassemble les 23 principaux donateurs d'aide au développement.

L'OCDE n'a pas d'organe parlementaire, mais l'*Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe* lui en tient lieu. Chaque année, la Commission des questions économiques et du développement rencontre les dirigeants de l'Organisation pour discuter de l'OCDE et de l'état de l'économie mondiale. L'un de ses membres prépare alors un rapport et un projet de résolution qui font l'objet d'un débat à l'APCE. Durant ce débat, les pays de l'OCDE qui ne sont pas membres de l'APCE, comme le Canada, la Corée du Sud, le Japon et le Mexique, bénéficient de pleins droits de participation et de vote.

a. Le Canada et l'OCDE

Le Canada est membre de l'OCDE depuis la création de l'Organisation. Des ministres et hauts fonctionnaires canadiens participent à divers comités et rencontres de l'OCDE. Le Canadien Donald Johnston est secrétaire général de l'OCDE depuis le 1^{er} juin 1996. Des députés et des sénateurs participent régulièrement aux réunions de l'APCE à l'OCDE et aux débats qui s'ensuivent à l'Assemblée.

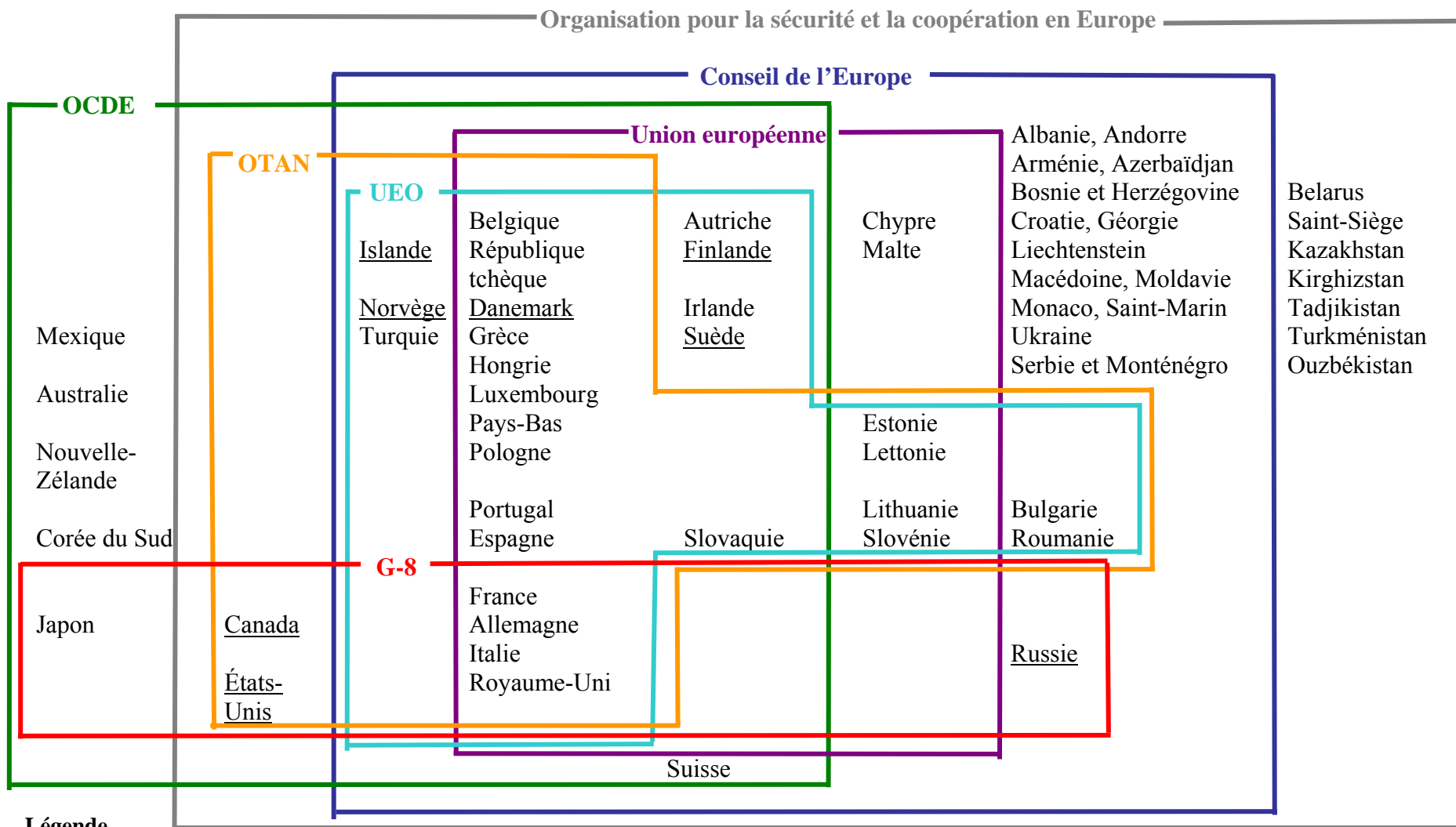
OCDE : Siège et liens

Siège : Paris (France). L'OCDE a aussi des bureaux à Berlin/Bonn, Mexico, Tokyo et Washington.

Liens :

- OCDE (http://www.oecd.org/home/0,2605,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html)
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Le Canada et l'OCDE » (http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/poecd/canada_ocde-fr.asp)
- On peut consulter les rapports des délégations de parlementaires canadiens à l'OCDE (dans le cadre de la Commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) sur le site de l'Association parlementaire Canada-Europe (http://www.parl.gc.ca/ia/Default.aspx?Lang=F&DCId=4&DTId=1&P=europe_reports_PACE)

Diagramme 1 : Membres des principales organisations internationales de l'Europe



Légende

Conseil de l'Arctique – Les États membres du Conseil de l'Arctique sont soulignés.

G-8 – Les huit grandes démocraties industrielles du monde

UEO – Union de l'Europe occidentale (membres, membres associés, observateurs et partenaires associés)

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

OTAN – Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Tableau 2 : Participation du Canada aux organisations internationales de l'Europe

Organisation	Membre	Observateur	Autre
Conseil de l'Arctique	√		
Conférence des parlementaires de la région arctique	√		
Conseil de l'Europe		√	
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)		√	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	√		
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : réunion annuelle de la commission à la BERD et débat de l'Assemblée sur le rôle de la BERD		√ ⁽⁸⁾	
Union européenne (UE)			<i>Déclarations et ententes bilatérales</i>
Parlement européen			<i>Rencontres bilatérales annuelles</i>
G-8	√		
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)	√		
Assemblée parlementaire de l'OTAN	√		
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	√		
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : débat annuel de l'Assemblée élargie sur l'OCDE et l'économie mondiale	√ ⁽⁹⁾		
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	√		
Assemblée parlementaire de l'OSCE	√		
Union de l'Europe occidentale (UEO)			
Assemblée de l'UEO			

(8) La Commission des questions économiques et du développement de l'APCE tient une réunion annuelle à la BERD à Londres (normalement en janvier) et prépare un rapport sur la BERD. Plus tard (généralement en juin), l'Assemblée débat du rapport en présence du président de la BERD. Le statut d'observateur du Canada à l'APCE permet à des délégués canadiens de participer aux travaux de la commission et au débat de l'Assemblée sur la BERD.

(9) Ce débat – et les réunions de la Commission des questions économiques et du développement de l'APCE à Strasbourg et à l'OCDE à Paris qui l'ont précédé – permet aux délégations de pays de l'OCDE qui ne sont pas membres de l'APCE, comme le Canada, le Japon, le Mexique et la Corée du Sud, de jouir de pleins droits de participation et de vote, d'où le terme Assemblée « élargie ».